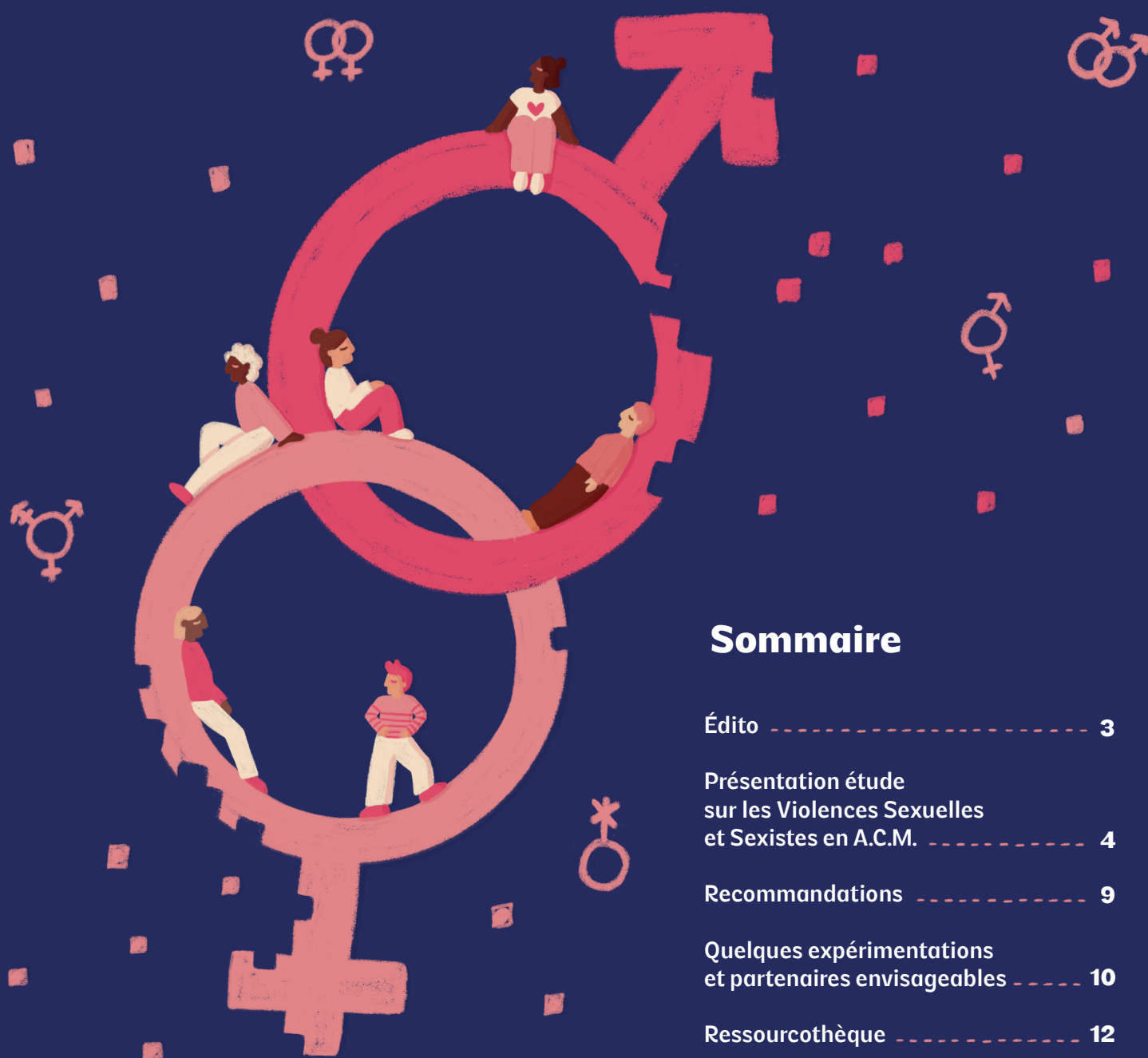


Restitution de l'enquête sur les **Violences Sexuelles et Sexistes** en **Accueils Collectifs de Mineurs**



Sommaire

Édito	3
Présentation étude sur les Violences Sexuelles et Sexistes en A.C.M.	4
Recommandations	9
Quelques expérimentations et partenaires envisageables	10
Ressourcothèque	12

Édito

Une enquête sur les Violences Sexuelles et Sexistes dans les Accueils Collectifs de Mineurs en région Centre Val de Loire, un projet porté par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) animé par les CEMEA et soutenu par la Direction Régionale Académique Jeunesse, Engagement et Sport (DRAJES).

La protection des mineurs en accueils collectifs est historiquement au cœur des priorités des services jeunesse, engagement et sports. Pour autant, en Centre-Val de Loire, le champ jeunesse offre un contraste saisissant avec le champ sport par son faible nombre de signalements et l'absence de données probantes en matière de violences sexistes et sexuelles. Les accueils collectifs de mineurs sont des lieux d'épanouissement des enfants et des jeunes. Ils doivent offrir un contexte de confiance et de sécurité aux enfants. Au regard de cet impératif, services de l'Etat et fédérations d'éducation populaire se rejoignent pour considérer que l'absence de données fiables concernant les VSS ne signifie pas que ce phénomène serait minime ou absent de notre région. C'est pourquoi la DRAJES a confié au CRAJEP la réalisation d'une étude portant sur les VSS en ACM avec les objectifs suivants :

- identifier les freins et les leviers de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans ce secteur ;
- mesurer l'impact des violences sexuelles et sexistes dans ce secteur : volume de victimes potentielles, actes commis, etc. ;
- identifier les vecteurs et les circonstances favorables à la réalisations de violences sexuelles et sexistes ;
- mesurer les besoins d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs du secteur ;
- produire un rapport destiné à formuler des pistes d'actions et préconisations pour lutter contre ces violences.

Le CRAJEP a donc porté une enquête d'envergure régionale, dont la réalisation a été confiée aux Cemea.

Les finalités de cette enquête sont doubles :

- Poser un état des lieux et un diagnostic sur les violences sexistes et sexuelles survenant dans les accueils collectifs de mineurs
- Sensibiliser et associer les acteurs des ACM à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Dès lors, il s'est agi d'étudier les VSS des adultes faites aux enfants et aux jeunes, comme des enfants et jeunes entre eux. Ce travail révèle également l'existence des VSS au sein des équipes de professionnels. Ainsi, les ACM peuvent être eux-mêmes lieu de violence, alors même que cette réalité est aux antipodes des valeurs éducatives qui nous animent. Aujourd'hui, services de l'Etat et fédérations d'éducation populaire se mobilisent via cette étude pour faire la lumière sur cette réalité inacceptable afin ensuite d'agir avec détermination.

L'enquête présentée dans ce document est un premier pas concret vers un changement profond et durable. Elle a pour but de fournir aux professionnels et aux bénévoles des accueils collectifs de mineurs les données essentielles pour comprendre l'étendue de ces violences, identifier les failles dans nos systèmes de protection et élaborer des mesures efficaces pour les **combattre**.

Ensemble, nous pouvons et nous devons créer un environnement où chaque enfant, chaque jeune, se sente en sécurité, respecté et libre de s'épanouir.

En présentant cette enquête régionale, **la DRAJES et l'ensemble des membres du CRAJEP** affirment leur engagement inébranlable envers la protection intégrale des enfants et des jeunes.

Antoine Suter

Vice-Président du CRAJEP



Victor Querton,

Chef de pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative à la DRAJES



Les Cemea remercient vivement pour leur engagement dans le Comité de pilotage de cette étude :

la DRAJES, les SDJES de la région, le département Carrières sociales de l'Université de Tours, les EEDF 45, le GAGL 45, la Ville Tours, le Centre social Rabière, la fédération des Centres sociaux, le Planning familial 37, la Ligue de l'enseignement 37, la Ligue de l'enseignement régionale, l'UFCV et le CRAJEP.

Présentation étude sur les Violences Sexuelles et Sexistes en A.C.M.

Définition et enjeux des Violences Sexuelles et Sexistes

Les questions de violences sexuelles et sexistes nécessitent à la fois d'être distinctes (notamment pour saisir les formes par lesquelles elles peuvent se manifester) tout en envisageant leur imbrication. Certains des travaux universitaires ont élaboré des typologies de ces violences, toutes ayant l'objectif d'une prise en compte juridique, allant de la définition à la condamnation (BUISSON, WETZELS, 2022) : les violences physiques (les plus facilement identifiables), les violences verbales (humiliations, remarques, critiques, humour), les violences psychologiques (climat d'insécurité -émotionnelle-, volonté de contrôle provoquant l'isolement et la culpabilisation de la victime), les violences économiques, patrimoniales et administratives (individuelles et institutionnelles), les violences sexuelles (comportements et propos à caractère sexuel avec absence de consentement) et la coercition reproductive et sexuelle (entrave à la liberté relative à la santé reproductive des personnes).

Les Violences Sexuelles et Sexistes sont définies par plusieurs textes juridiques :

Les agissements sexistes :

« Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant » Article L1142-2-1 du code du travail / Article L131-3 du code général de la fonction publique.

L'outrage sexiste :

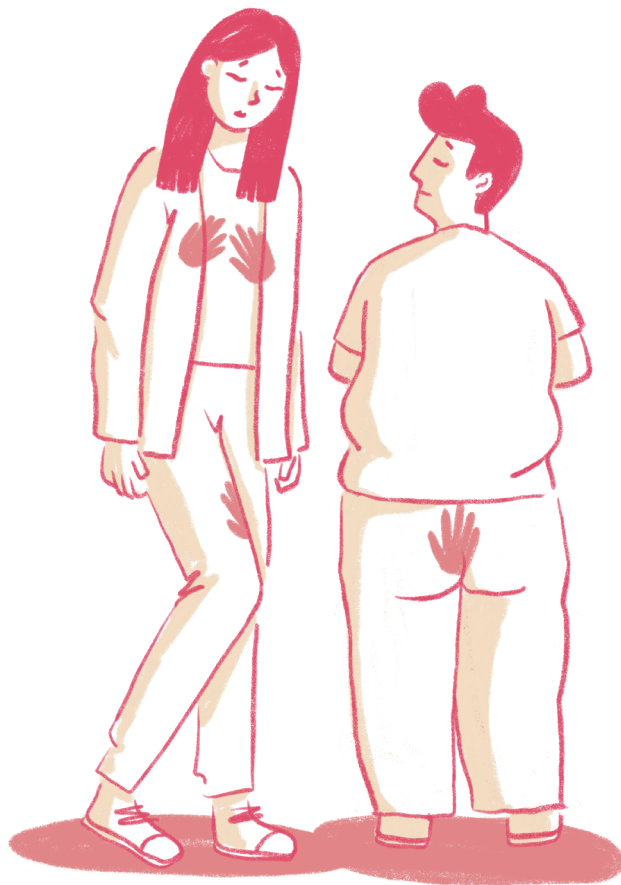
« Constitue un outrage sexiste le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » Article 621-1 du code pénal

Les violences sexuelles :

« Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigé contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne, indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail » OMS

Les agressions sexuelles :

« Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise » Cinq zones : fesses, sexe, seins, bouche et entre les cuisses. Article 222-22 du code pénal



Chiffres clés

11 à 12 %

des victimes de violences
sexuelles portent plainte.

230 participants

♀ **63 %** de femmes

♂ **36 %** d'hommes

⚧ **1 %** de non binaires

**60 % travaillent
en collectivité**

62 % en ALSH

16 % en périscolaire

12 % en accueil jeunes

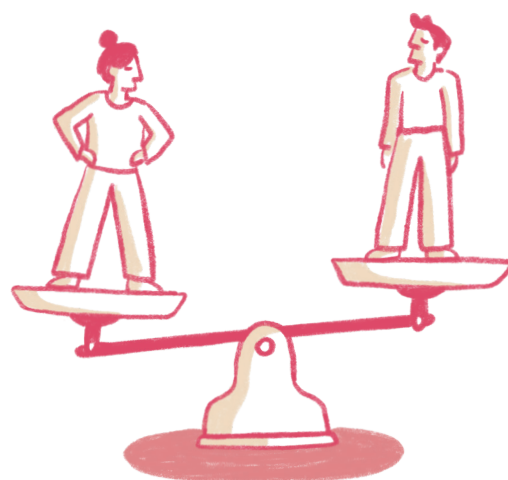
7 % en centre social

3 % en centre sociaux-culturels

35 ans
d'âge moyen

En France, on estime que seulement **11 à 12 %** des victimes de violences sexuelles portent plainte. Ces chiffres sont toutefois en augmentation depuis 2019 (BUISSON, WETZELS, 2022). Ce phénomène peut s'expliquer par ce que l'on nomme l'ère post-metoo. Nombreuses sont les affaires médiatisées, les mobilisations sur les réseaux sociaux et les témoignages dans les œuvres artistiques depuis l'affaire Weinstein en 2017 (CAVALIN, 2022 ; BUISSON, WETZELS, 2022). Toutefois, cette mise en avant des violences sexuelles et sexistes n'amène pas uniquement des prises de consciences, elle provoque également des résistances, voire des attitudes réactionnaires (CAVALIN, 2022). On note également que les violences ne sont pas toutes conçues et perçues comme telle, particulièrement les violences verbales.

On peut expliquer ces difficultés à faire avancer la lutte contre ces violences par leur ancrage historique, culturel et structurel. Les nombreuses avancées des mouvements féministes ont certes fait évoluer la société mais n'ont pas aboli ces violences. On peut constater que d'une part, ces avancées amènent parfois à considérer que l'égalité hommes-femmes est désormais acquise, et d'autre part, l'ancrage d'une partie du féminisme dans le libéralisme depuis les années 1980 amène à considérer ces violences comme le fait d'individus et non d'un problème systémique (HOLIN, 2023 ; KERGOAT, 2011 ; KOEHLIN, 2019).



Méthodologie de l'enquête

L'enquête portée par les C.E.M.E.A. a été réalisée par trois technicien.nes de recherches : **Anne Taillandier-Schmitt**, enseignante-chercheuse et maitresse de conférences en psychologie-sociale à l'Université François Rabelais de Tours ; **Mathilde Brossier**, masterante en sociologie et animatrice au Planning Familial du 37 et **Julien Henry**, masterant en études culturelles et en sciences de l'éducation, formateur aux C.E.M.E.A. C.V.L. et chercheur sur les questions de genre.

Le but de cette enquête est d'**appréhender la manière dont les violences sexuelles et sexistes sont perçues par les professionnel.les des A.C.M.**, et dans quelle mesure ces perceptions entravent la prise en compte et le repérage de ces violences. Menée sur la période de septembre à décembre 2023, l'enquête comprend une dimension quantitative et qualitative.

La dimension quantitative s'est faite par la diffusion en ligne d'un questionnaire, auquel **230** personnes ont répondu. **36%** d'entre elles sont des hommes, **63%** sont des femmes et **1%** sont non-binaires. Ces personnes travaillent majoritairement en collectivité (60%), **62%** travaillent en ALSH, **16%** en périscolaire, **12%** en accueil jeunes, **7%** en centre social et **3%** en centre sociaux-culturels). La moyenne d'âge est de **35,21 ans** allant de **19 à 61 ans**, et l'ancienneté dans la profession est en moyenne de **7,66 ans** allant de quelques mois à quarante ans. Le questionnaire se compose de trois parties : une première mène à se positionner et appréhender sur une situation de violence sexiste, une deuxième faisant de même sur une situation de violence sexuelle. La troisième et dernière partie porte sur des informations en lien avec les variables que nous souhaitons analyser. Pour la situation de violence sexuelle, quatre versions ont été diffusées. Il s'agissait de la même situation faisant varier le genre de l'animateur.ice et le genre de l'enfant (H/C, H/F, F/F, F/C).

Situation de violence sexiste présentée

Lors d'un bilan avec les enfants, les filles s'expriment sur le fait que les garçons prennent trop de place dans la cour lors des temps libres, et qu'elles ne peuvent pas jouer tranquillement. Une personne membre de l'équipe explique qu'il est normal que les garçons aient besoin de plus de place pour les activités sportives, et que les filles peuvent toujours rejoindre les garçons si elles veulent de la place.

Situation de violence sexuelle présentée

L'équipe du centre a décidé de mettre en place une boum pour la fin du séjour à la demande des enfants (6-10 ans). Alors que les enfants se préparent, certains évoquent le fait de vouloir profiter de cet événement pour trouver l'amour. C'est alors qu'un animateur, Jules/Julie, est sollicité pour donner des conseils allant dans ce sens. Ce dernier explique que la danse est un bon moyen pour cela. Il propose qu'un enfant le rejoigne pour faire une démonstration, et Léo/Léa se porte volontaire. Jules/Julie questionne le reste du groupe : « avez-vous une idée de comment on fait ? » Lorsque des enfants expliquent qu'il faut « mettre les mains sur les fesses » ou encore « se lancer pour embrasser », Jules/Julie exécute en rigolant les propositions pour montrer comment faire sur Léo/Léa.



Chiffres clés

73,6 %

ne connaissent pas
les procédures en cas de V.S.S



+ de vigilance pour
les **violences sexuelles**



- de vigilance pour
les **violences sexistes**



Les actes sont perçu
comme majoritairement
effectués par des
hommes



Beaucoup de VSS au sein
des équipes d'encadrants

La dimension qualitative s'est faite par treize entretiens, dont quatre auprès d'hommes. Les personnes entretenues sont animateur.ices, directeur.ices et coordinateur.ices, avec des expériences dans le métier allant de quelques mois à quarante ans. Les entretiens se sont portés sur les expériences de violences sexuelles et sexistes que les personnes ont pu vivre dans les structures où elles exercent leur profession, que ce soit en tant que témoin ou victime, de la manière dont elles ont vécu ces situations, et dont elles ont pu les traiter seul.es ou en équipe.

L'analyse de ces éléments s'est faite en deux temps. Un premier travail a consisté à traiter le questionnaire et les entretiens de manière distincte :

Pour les questionnaires :

Nous avons relevé les données chiffrées d'une part, et nous avons traité les réponses ouvertes afin d'élaborer des typologies de réponses apportées aux situations de violences sexuelles et sexistes et sur les niveaux de connaissance des procédures.

Pour les entretiens :

Nous avons travaillé par comparaison afin de relever ce qui est commun aux expériences des enquêté.es. Nous avons également relevé certains points qui ne concernent pas l'ensemble des entretiens mais qui nous ont semblé pertinents pour éclairer l'enquête et pour alimenter les préconisations.

Un deuxième temps a consisté à mettre en commun l'ensemble de ces éléments, nous permettant de peaufiner la lecture des données chiffrées et de pouvoir contextualiser les témoignages. Nous avons retenu de ce travail six axes forts que nous vous présentons.

Résultats de l'enquête

Des difficultés repérées dans la prise en charge des VSS

L'enquête a mis en avant des difficultés que rencontrent les professionnel.les à prendre en charge les situations de V.S.S. Il y a premièrement une méconnaissance des procédures à suivre qui s'élève à **73,6%** des répondant.es au questionnaire. Lorsque les personnes sont questionnées sur les interventions qu'elles feraient, la majorité propose des actions uniques et simples (53% en cas de violences sexuelles, et 73% en cas de violences sexistes). Deuxièmement, les entretiens passés ont permis de repérer des difficultés à poser des mots sur des situations de V.S.S. Ainsi, les enquêté.es nous ont décrit « une espèce d'ambiance autour de ça » qui empêche de trouver « des situations données » permettant d'évoquer concrètement la présence de V.S.S. au sein des A.C.M., et donc d'y pallier.



Des violences sexuelles plus évidentes que les violences sexistes

Il semblerait que les violences sexuelles fassent l'objet d'une plus grande vigilance. Les violences sexistes sont évoquées en second plan lors des entretiens. Elles ont tendance à être invisibilisées, difficilement définissables et font moins l'objet d'interventions de la part des professionnel.les. Les personnes évoquent une plus grande difficulté à en définir les limites, « à quel moment peut-on considérer que c'est de la violence ? » Toutefois, les personnes se sentent plus compétentes pour intervenir sur une situation de violence sexiste. Mais les entretiens ont révélé une plus grande difficulté pour les femmes à évoquer et à amener une prise de conscience de l'existence de ces violences au sein des A.C.M.

Des perceptions différenciées des violences sexuelles et des violences sexistes

D'après l'enquête quantitative effectuée, les personnes interrogées estiment que les violences sexuelles doivent être plus sévèrement sanctionnées car celles-ci sont considérées comme étant « plus graves » que les violences sexistes. Pourtant, on observe un degré de méconnaissance des procédures assez proche entre les situations de violences sexistes et sexuelles. De plus, même si l'on a peu de personnes qui proposent d'évaluer le degré de gravité des deux situations (moins de 1% dans les deux questions), on observe toutefois que la situation de violence sexuelle amène deux fois moins la nécessité d'évaluer ce degré de gravité, ce qui s'explique par le fait que ces violences sont plus explicites. En effet, les sollicitations externes sont multipliées par deux lorsque des violences sexuelles sont commises, ce qui vient confirmer la différence d'appréhension et de perception entre les violences sexistes et sexuelles.

Des biais sociaux dans les prises en considération des situations de V.S.S.

Plusieurs distinctions ont été mises en avant concernant le traitement de situations de violences sexistes et/ou sexuelles et leurs conséquences sur les victimes. Tout d'abord, les actes de V.S.S. sont perçus comme étant majoritairement initiés par les garçons et les hommes. De plus, ceux-ci sont perçus comme moins graves s'ils sont commis par une femme ou une fille. Également, les participant.es considèrent qu'il faut davantage sanctionner, et de manière plus sévère, quand l'auteur de violence est de sexe masculin plutôt que féminin. En effet, les répondant.es pensent que l'acte occasionnera davantage de troubles psychologiques chez la victime s'il est commis par un homme plutôt que par une femme. Du côté des victimes, les répondant.es considèrent que les conséquences sur leur développement seront plus élevées s'il s'agit d'une fille plutôt que d'un garçon. Ainsi, les participant.es de l'enquête pensent que l'enfant aura davantage besoin d'un suivi psychologique si c'est une fille plutôt qu'un garçon.

Outre un rapport genré masculin/féminin des V.S.S., les entretiens ont fait émerger des inégalités de traitement vis-à-vis des femmes racisées, dans les quartiers, et vis-à-vis des violences homophobes et transphobes.

Agir sur les VSS

L'enquête effectuée a soulevé de nombreux « manques pour agir » face aux situations de V.S.S. de la part des animateur.ices : « Je suis sûre qu'il manque des choses, mais je ne sais pas, je saurais pas dire quoi, je saurais pas faire une liste de ce qui manque [...] si je le savais [repérer et agir face aux V.S.S.], j'interviendrais peut-être plus, plus facilement et ce serait plus automatique. »

L'enquête a également révélé l'impact que la formation peut avoir. S'il n'y pas de lien entre le niveau de diplôme (B.A.F.A. au D.E.S.J.E.P.S.) et la connaissance des procédures et/ou des compétences à repérer et agir sur les V.S.S., les personnes ayant eu une formation spécifique sur le sujet, par appétence personnelle, engagement personnel ou une formation professionnelle antérieure autre que les diplômes J.E.P., sont plus compétentes et mettent plus de choses en place. Autrement, il s'agit bien souvent d'en « discuter en équipe », sur le moment, puis d'appliquer ce que certain.es des enquêté.es appellent des « sanctions bêtes et méchantes. »

Des V.S.S. au sein des équipes

L'enquête effectuée nous a permis de faire ressortir des situations de violences sexistes et/ou sexuelles concernant les mineur.es, que celles-ci se produisent au sein de la structure ou à l'extérieur. L'enquête a révélé également l'existence de nombreuses situations de V.S.S. entre adultes, au sein des membres des équipes. Les actes de V.S.S. en A.C.M. se retrouvent donc à plusieurs niveaux (chez les mineurs comme chez les majeurs) et, nous avons pu le constater, s'imbriquent entre eux. Un directeur d'A.C.M. nous a dit : « y'a du sexisme entre collègues mais qui est conscientisé ou parfois inconscientisé. C'est-à-dire notamment le débarrasage du goûter par exemple », qui est bien souvent à la charge des femmes. Également, il a été remarqué que cette division des tâches est reproduite par les enfants, tout autant que les discours sexistes. Une directrice d'accueil périscolaire nous décrit : « [...] un animateur qui a entre guillemets sexualisé son corps en fait [le corps d'une stagiaire], dans les mots vis-à-vis du groupe de jeunes et euh, et euh... Et les jeunes qui du coup, fin pour eux c'était, c'était normal à partir du moment où l'adulte le faisait et du coup ont commencé à rentrer dans le jeu aussi euh... En parlant de ses fesses, de ses shorts. » Lors de ces entretiens, certaines personnes subissant ces violences entre collègues ont pu évoquer que cela rend difficile le fait d'agir sur des V.S.S. que peuvent subir les mineur.es, particulièrement lorsqu'il s'agit d'évoquer ou d'agir sur les inégalités de traitement entre les garçons et les filles.



Recommandations

Pour les organismes de formation :

Mettre en place un temps de formation sur les formations volontaires (B.A.F.A/B.A.F.D.), un module de formation sur les formations professionnelles (C.P.J.E.PS/B.P.J.E.PS./D.E.J.E.PS./D.E.S.J.E.PS.) comprenant les apports des organismes de formation mais également les apports d'acteurs compétents dans le domaine, notamment sur les aspects juridiques et cliniques. Il s'agit également de développer de la formation continue sur le sujet.

Mise en place de process en interne.

Élaborer ce type de document permet d'explicitier auprès des salarié.es et bénévoles ce qu'il faut faire en cas de situations de V.S.S. Ce document peut contenir des conseils sur comment recueillir la parole, un rappel des règles de confidentialités, indiquer les responsables ou personnes référentes à qui en parler, les outils à dispositions et les partenaires à solliciter.

Envisager de travailler sur le climat.

Lutter contre les V.S.S. ne se limite à agir sur une situation, cela implique également de travailler sur le climat, à l'instar du climat scolaire dans la lutte contre le harcèlement. L'idée de climat s'inspire des pédagogies critiques (Paolo Freire, Bell Hooks) et de la pédagogie Freinet et de la pédagogie institutionnelle. Cela implique des outils et des démarches d'organisation de la vie collective et quotidienne (répartitions des tâches, régulation des prises de paroles garçons/filles, exercer la parole, l'argumentation, l'écoute de l'autre...), travailler au développement des compétences psycho-sociales (travail sur l'empathie, l'écoute de soi et des autres), travail autour des aménagements (espaces de jouets, temps récréatifs dans les cours).

Ces éléments sont largement transposables dans le travail en équipe, notamment lors des réunions de travail, de la répartition des tâches et du travail d'observation et d'attention des directions.

Lutter contre les stéréotypes de genre.

Pour ce faire, il y a trois dimensions. Premièrement, il s'agit d'être attentif.ve aux représentations dans les œuvres, les affichages, les termes et ce que peut renvoyer l'équipe auprès des mineur.es. Deuxièmement, cela consiste à pouvoir échanger sur les représentations stéréotypées lors de temps d'animation dédiés, dans les échanges informels et dans le quotidien des séjours. Troisièmement, il s'agit avant tout d'une question de posture et d'attention portée par l'équipe : être à l'écoute, observer, intervenir, repenser les fonctionnements, les aménagements, faire attention aux activités proposées, aux propos tenus, aux réflexions spontanées...

Intégrer les questions de VSS et d'inégalités de genre dans les projets éducatifs (de territoire), les projets pédagogiques, affirmer les positionnements de l'équipe et/ou de l'organisateur.

En s'appuyant sur les éléments précédemment évoqués, inscrire explicitement les positionnements permet de donner à voir le fait que les structures sont des espaces safes pour les potentielles victimes. Cela permet également de contractualiser avec l'ensemble des membres des équipes ce qui est attendu de leur part. Le projet pédagogique permettra également d'explicitier les actions concrètes de mise en œuvre de lutte contre ces violences, notamment d'informer et de rassurer les familles.

Prendre en considération la question des inégalités face aux VSS.

Il s'agit d'avoir ces éléments en tête lorsque nous avons à faire face à une situation de violences sexuelles et/ou sexistes. Cela permet d'analyser plus finement les situations et de prendre du recul sur ces propres biais d'interprétations selon le genre, l'orientation sexuelle (réelle ou supposée), l'ethnie, la validité, l'âge ou la classe des individus impliqués dans une situation, que ce soit du côté de la victime ou de l'acteur.ice de la violence en question.

Quelques expérimentations et partenaires envisageables

PasserelleCiné œuvre depuis 2020 pour la diversification des publics de la salle de cinéma. À cette fin, notre équipe travaille au plus près des professionnel·les du champ du social afin de leur apporter des solutions d'accompagnement pour leurs sorties en groupe. Ainsi, notre site internet <https://passerellecine.org/> recommande à ces professionnel·les des films d'actualité accessibles, porteurs d'espoir et aux thématiques propices à l'échange. Nous y proposons également des ateliers clé en main sur nombre de films. Enfin, nous animons sur Tours et sa métropole des ateliers de projections de courts métrages directement dans les structures du social. Imaginées en partenariat avec les structures qui nous sollicitent, ces ateliers thématiques sont le plus souvent accompagnés d'un débat, débat mouvant ou photolangage.

Depuis plusieurs années les C.E.M.E.A. C.V.L. travaillent autour du **cinéma d'horreur** avec les adolescent·es. Organiser une soirée film d'horreur nécessite de travailler individuellement sur la possibilité de tester ses limites pour mieux les connaître et accepter de prendre soin de soi (sortir de la séance, se cacher, dire que l'on ne souhaite pas suivre le groupe dans le projet) et collectivement sur le respect des autres et de leurs limites (pression du groupe, brimades, jouer à se faire peur, moqueries) en s'inspirant de la pédagogie institutionnelle. Des projets de tournages de films d'horreur impliquent d'appréhender des scènes violentes. Cela permet de travailler le consentement par l'écriture du scénario qui sert ainsi d'échanges et de contrat entre les participant·es et par la mise en place d'un métier de coordinateur·ice de violence (d'inspiration Freinet et du métier de coordinateur·ice d'intimité dans le cinéma post-metoo) qui garantit le respect de ce qui a été décidé avant le tournage et du bien-être des acteur·ices. Le cinéma d'horreur n'est pas le dernier à contenir bon nombre de représentations sexistes (racistes, classistes, validistes et queerophobes), ce type de projet est l'occasion de pouvoir travailler dessus, mais également de visionner ou de réaliser des représentations plus respectueuses. C'est ainsi que nous nous inspirons également du travail intéressant de réalisateur·ices comme Ryan Murphy, Jordan Peel ou encore Jennifer Kent.

Lorsque nous proposons un **jeu de ballon**, en tant qu'animateur·ice, nous devons nous poser la question de qui sera privilégié·e en jouant à ce jeu ? Est-ce qu'une personne qui a peur d'une balle pourra jouer ? Est-ce que nous sommes avantagé·es si nous savons rattraper facilement une balle ? Y a-t-il d'autres manières de participer pour faire gagner son équipe que la performance sportive ?

Prenons par exemple la balle au prisonnier, ce jeu a été créé au départ dans un contexte sportif. Il était utilisé dans les entraînements de Handball. Dans cette optique ce jeu était fait pour former les joueurs à lancer des balles rapides et loin, à apprendre à attraper les balles au vol, etc. Proposer ce jeu favorise donc fortement les personnes étant à l'aise avec les balles. Pourtant quelques aménagements ou règles de jeu supplémentaires peuvent rendre le jeu de la balle au prisonnier beaucoup plus inclusif. C'est le cas du « ballon Grenoblois », seulement deux règles sont différentes : le terrain de la prison n'est pas uniquement au fond du terrain adverse, mais des trois côtés du terrain (les terrains de jeu des équipes sont donc entourés par la prison adverse) cela diminue les inégalités liées à la force physique. L'autre règle définit que lorsque que l'on est en prison, c'est la première personne qui est entrée qui est délivrée, même si ce n'est pas elle qui a touché le joueur ou la joueuse adverse. On se délivre de manière collective, et non individuelle. D'autres variantes, comme ne pas mettre la règle de pouvoir attraper le ballon, ou le jeu « ballon royal » qui permet d'ajouter un côté stratégie et mathématique à la balle au prisonnier, permettent de diminuer les inégalités pouvant être liées au genre, mais pas seulement.

Le Planning Familial 37, en tant qu'association d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, dispose de nombreux outils d'animation afin de lutter contre les V.S.S. Parmi eux, **l'Île des Émotions**, un support visant à faciliter les échanges autour des émotions et des réactions. Cet outil encourage le public à réfléchir aux émotions ressenties en les identifiant, les décrivant et les distinguant. Une fois placées sur l'île des émotions, les participant.es sont invité.es à envisager différentes réactions possibles. L'île du contrôle représente le pouvoir que chacun.e peut exercer via son cerveau, en apprenant à maîtriser ses réactions grâce à des techniques adaptées à chacun.e. L'objectif est de travailler sur les compétences psychosociales des participant.es en leur faisant prendre conscience de leur capacité à pouvoir avoir des réactions adaptées et non-violentes, y compris dans des situations de colères intenses.



Ressourcothèque



Coups de cœur



Le Petit guide de la toutoune sexuelle, Julia Pietri (éditions Gallimard) un livre éducatif pour les enfants de 4 à 11 ans (tome 1) et de 12 à 16 ans (tome 2) qui parle de nombreux sujets dont celui du consentement. Les textes sont clairs et les thématiques abordées de manière simple et naturelle. Les illustrations sont également très chouettes.



HLM Pussy, un film de Nora El Hourch qui questionne les rapports de genre, les façons de réagir et de se défendre, les enjeux individuels en fonction des positions sociales que l'on occupe. Un film pertinent pour échanger sur l'adolescence, le harcèlement, les réseaux sociaux, la riposte. Aussi bien avec des adolescent·es qu'avec des parents.



Les couilles sur la table, Victoire Tuaillon (Binge Audio). Il s'agit d'un podcast axé autour des questions de masculinités, cette série de podcast est également l'occasion d'écouter de nombreux·ses invité·es, apportant des clés de compréhension des phénomènes sociaux.

Quelques ressources supplémentaires...

BUISSON Charlotte, WETZELS Jeanne, 2022, Les Violences sexistes et sexuelles, Paris, Que sais-je ?

BRODY Aymeric, CHICHARRO Gladys, COLIN Lucette, GARNIER Pascale, 2023, Les « petits coins » à l'école, genre, intimité et sociabilité dans les toilettes scolaires, Paris, Erès

CAVALIN Catherine, DA SILVA Jaérico, DELAGE Pauline, DESPOTIN LEFEVRE Irène, LACOMBE Delphine, PAVARD Bibia, 2022, Les Violences sexistes après #MeToo, Paris, Mines

CHOLET Mona, 2021, Réinventer l'amour, Comment le patriarcat sabote les relations hétérosexuelles, Paris, La Découverte.

DURAND Edouard, 2024, 160 000 enfants, violences sexuelles et déni social, Paris, Gallimard

HOOKS bell, 2019, Apprendre à transgresser, Paris, Syllepse

HOOKS bell, 2021, La Volonté de changer, les hommes, la masculinité et l'amour, Paris, Divergences

JASPARD Maryse, 2011, Les violences faites aux femmes, Paris, La Découverte

KERGOAT Danièle, 2011, « Comprendre les rapports sociaux », in Raison présente, n°178, pp.11-21

KOECHLIN Aurore, 2019, La Révolution féministe, Paris, Amsterdam

MESSIAS Thomas, 2021, A l'écart de la meute, Paris, Marabout.

REY-ROBERT Valérie, 2019, Une culture du viol à la française, Paris, Libertalia

THIERS-VIDAL Léo, 2002, De la masculinité à l'anti-masculinisme : penser les rapports sociaux de sexe à partir d'une position sociale oppressive, Nouvelles Questions Féministes, vol. 21, p.71-83.

VOROS Florian, 2020, Désirer comme un homme, enquête sur les fantasmes et les masculinités, Paris, La Découverte

Collectif, 2016, Éducation populaire et féminismes, récits d'un combat (trop) ordinaire. Analyses et stratégies pour l'égalité, La Grenaille

En cas de besoin

Police : 17

Planning familial : www.planning-familial.org

Solidarité femmes : solidaritefemmes.org / 3919

France victime : www.france-victimes.fr / 116006

Enfance en danger : www.allo119.gouv.fr / 119